

PARCOURS DE L'ÉPREUVE



- 1^{er} tour
- 2^e tour
- Ravitaillement
- Départ et arrivée

Départ : Place Armand Carrel ▶ rue Manin ▶ avenue Simon Bolivar ▶ rue de Meaux ▶ rue Petit ▶ rue Manin ▶ Parc des Buttes-Chaumont (avenue Michal puis avenue des Alouettes puis avenue de la Cascade puis avenue des Liniers) ▶ avenue Simon Bolivar ▶ rue Bourret ▶ rue Pailleron ▶ rue Cavendish ▶ rue Petit ▶ rue Manin, arrivée près du lac des Buttes-Chaumont.

Inscriptions en ligne www.topchrono.biz
 Bulletins à votre disposition à la Mairie du 19^e 5/7 place Armand Carrel Paris 19.
 Pour télécharger le bulletin : www.mairie19.paris.fr / www.oms19paris.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
 A.S. Belleville - tél : 06.76.67.39.20 - e-mail: as.belleville@orange.fr



MAIRIE DE PARIS

Mairie du 19^e

LES 10 km DE PARIS 19^e

DIMANCHE
 23 MAI
 2010

4^e
 édition



DEPART À 9h
 DE LA MAIRIE
 DU 19^e
 5/7 PLACE ARMAND CARREL



Conception graphique : Aurélie Pontier

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRÉNOM

ANNÉE DE NAISSANCE

SEXE F M

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL*

(*numéro de portable, indispensable pour recevoir les résultats par SMS)

e-mail*

(* indispensable pour confirmation de votre inscription)

n° de LICENCE*

(* FFA, Pass'running, FSCF-Running, FSGT Running, UFOLEP Running, FF Triathlon)

NOM DU CLUB / ASSOCIATION / ENTREPRISE

N° DU CLUB

Merci d'adresser ce bulletin avec votre chèque à l'ordre de l'A.S. Belleville

(10 euros pour une inscription avant le 19 mai 2010 / 12 euros pour une inscription après le 19 mai 2010)

Adresse : O.M.S. 19° 5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris

Merci de joindre impérativement à votre envoi la photocopie de votre licence ou de votre certificat médical.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

Je m'engage en cas de non participation ou d'abandon à retourner la puce à l'AS Belleville - 20 rue Edouard Pailleron - 75019 Paris

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 ▶ Les 10km de Paris 19° parrainés par la Mairie du 19° et l'OMS 19°, sont organisés par l'Association Sportive Belleville.

ARTICLE 2 ▶ Cette épreuve officielle, homologuée par la F.F.A. et inscrite au calendrier des Courses Hors Stade du Comité Départemental d'Athlétisme, se déroule sur un parcours urbain de 10km. Elle fait partie du **Paris Running Tour 2010**.

ARTICLE 3 ▶ Cette épreuve, limitée à 1000 participants, est ouverte aux femmes et aux hommes licenciés (exclusivement FFA, Pass'Running, FSCF Running, FSGT Running, UFOLEP Running et FF Triathlon) et non licenciés de la catégorie Cadet à la catégorie Vétéran 4.

Coureurs licenciés : notez le n° de licence sur le bulletin d'inscription et joignez la copie de votre licence en cours de validité (saison 2009/2010) mentionnant la date de la visite médicale d'aptitude. En cas d'oubli, vous devrez présenter votre licence au moment du retrait du dossard.

Coureurs non licenciés : vous devez fournir la photocopie (conservée par l'organisateur) du certificat médical avec le bulletin d'inscription et votre règlement. Le certificat médical doit porter obligatoirement la mention de « **non contre-indication à la course à pied en compétition** » et doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve des 10km de Paris 19°.

ARTICLE 4 ▶ Inscriptions
Par internet : inscription et paiement sécurisé sur le site www.topchrono.biz (avec la possibilité de télécharger le diplôme avec votre temps et votre classement).

Par courrier : **avant le 19 mai 2010**, retourner le bulletin ci-contre à l'O.M.S. 19° 5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris, accompagné du règlement de la participation par chèque à l'ordre de l'A.S. Belleville et de la photocopie (conservée par l'organisateur) du certificat médical ou de la licence.

ARTICLE 5 ▶ Inscriptions / Paiement
Inscriptions reçues avant le 19 mai 2010
Tarifs : 7 euros pour la catégorie Cadet H / F
10 euros pour les autres catégories
Inscriptions sur place (les 22 et 23 mai 2010)
Tarifs : 10 euros pour la catégorie Cadet H / F
12 euros pour les autres catégories.

ARTICLE 6 ▶ Retrait des dossards
Permanence à la Mairie du 19° (salle des Fêtes)
Samedi 22 mai 2010 de 9h30 à 18h
Dimanche 23 mai 2010 de 7h45 à 8h45

ARTICLE 7 ▶ Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile selon contrat conforme à la charte des Courses sur Route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir durant la manifestation sportive.

ARTICLE 8 ▶ J'autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants-droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de la manifestation sur tous supports y compris des documents promotionnels et / ou publicitaires pour la durée la plus longue autorisée par la loi.

ARTICLE 9 ▶ Le chronométrage est réalisé par la société Top Chrono par puces électroniques. La non-restitution de la puce électronique sera facturée 15 euros au titulaire défaillant.

ARTICLE 10 ▶ Ravitaillement à mi-parcours et en fin d'épreuve. Assistance médicale assurée par la Croix Rouge. Sécurité assurée sur l'ensemble du parcours par des signaleurs et les services de Police. Des toilettes, des douches (Gymnase Pailleron) et des vestiaires surveillés, seront mis à disposition.

ARTICLE 11 ▶ Récompenses
Chaque concurrent recevra un t-shirt et une médaille souvenir après récupération de la puce électronique. Coupe aux trois premiers de chaque catégorie répertoriée. Chèques cadeaux aux 3 premiers H/F.
Challenge par équipe sur les 4 premiers H/F (club, association, entreprise).

ARTICLE 12 ▶ Dans le cas où l'épreuve viendrait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 13 ▶ Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toute les closes sous peine de disqualification.